Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 février 2022
(OR. fr)

6417/22

LIMITE

COPS 72	PROCIV 19
POLMIL 35	ESPACE 14
EUMC 52	POLMAR 18
CIVCOM 22	MARE 18
CFSP/PESC 183	COMAR 16
CSDP/PSDC 77	COMPET 109
RELEX 207	IND 47
JAI 220	RECH 93
HYBRID 16	COTER 51
DISINFO 13	POLGEN 24
CYBER 58	CSC 48

PUBLIC

NOTE

Origine:	La Présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Nº doc. préc.:	6315/22, 6316/22
Objet:	Paquet Défence de la Commission - Orientations pour la suite des travaux

ANNEXE

Note de la Présidence

Au Comité des représentants permanents

PUBLIC

Paquet Défense de la Commission

Orientations pour la suite des travaux

1. La Commission a présenté le 15 février une communication relative à la *contribution de la Commission à la défense européenne* ainsi qu'une communication relative à une *feuille de route sur les technologies critiques pour la sécurité et de la défense*.

La Commission rappelle qu'il est essentiel et indispensable de faire évoluer considérablement la défense européenne en vue de garantir la sécurité de l'Union et de ses citoyens dans les années et les décennies à venir.

2. De premières orientations sont attendues sur les propositions que contient ce paquet Défense, alors que le Conseil travaille sur la Boussole stratégique, en vue du Conseil Affaires étrangères du 21 mars et du Conseil européen des 24 et 25 mars.

La réunion informelle des Chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra en France les 10 et 11 mars abordera également la question de l'industrie de défense.

Cet examen intervient par ailleurs dans un contexte géopolitique dégradé.

3. Compte tenu de ces délais, la Présidence propose qu'un premier examen des principaux éléments de ce paquet Défense soit mené au Coreper lors de ses réunions des 23 février et 2 mars.

La réunion du 23 février sera consacrée à un échange général sur les propositions de la Commission. La réunion du 2 mars permettra de revenir sur les questions qui méritent d'être approfondies.

Une synthèse des travaux sur le paquet Défense ainsi que sur la Boussole stratégique (REV 2) sera faite lors du Coreper du 7 mars.

Les éléments pertinents pourront être ensuite repris dans la version finale de la Boussole stratégique. L'examen détaillé des propositions à venir de la Commission sera organisé le moment venu dans les enceintes préparatoires du Conseil.

4. Le paquet Défense précise les voies qui peuvent être suivies dans plusieurs domaines, en s'inscrivant de manière cohérente dans le cadre des travaux en cours par ailleurs, notamment la stratégie industrielle, la stratégie en matière de cybersécurité, le plan d'action sur les synergies entre les industries civiles, spatiales et de défense, la résilience ou la Boussole stratégique.

D'autres dimensions, concernant notamment le Fonds européen de défense, sont en cours d'examen au Conseil (par exemple, collaboration pour faciliter le transfert de produits de défense financés par l'Union européenne au sein du marché intérieur) ou entre Etats membres (par exemple, s'agissant de l'exportation des capacités développées dans un cadre européen).

Un travail important a également déjà été mené dans le cadre des discussions qui ont débuté en juin 2020 sur la Boussole stratégique, en particulier les parties « Sécuriser » et « Investir. »

Enfin, il est important de poursuivre le dialogue avec les partenaires, en particulier les Etats-Unis et l'OTAN. La coopération en matière de défense continuera de se renforcer dans les cadres agréés (déclarations conjointes avec l'OTAN, dialogue UE/Etats-Unis ou UE/Canada en matière de sécurité et de défense, etc.), comme le prévoit le projet de Boussole stratégique.

5. La Commission propose des actions dans 6 domaines, outre la dimension extérieure :

i) accroître les investissements en faveur de la recherche dans le domaine de la défense et du renforcement des capacités dans les cadres de coopération de l'Union européenne ;

ii) faciliter les synergies entre la recherche et l'innovation dans les domaines civils et de la défense et réduire les dépendances stratégiques ;

iii) encourager l'acquisition conjointe de capacités de défense développées de manière collaborative au sein de l'Union européenne ;

iv) appeler les États membres à continuer de progresser vers des pratiques de contrôle des exportations rationalisées et plus convergentes, en particulier pour les capacités de défense développées dans un cadre de l'Union européenne ;

v) renforcer la dimension de sécurité et de défense des activités spatiales au niveau de l'Union européenne ;

vi) renforcer la résilience européenne, notamment en intensifiant la cybersécurité et en luttant contre les cybermenaces et toute autre menace hybride, en renforçant la mobilité militaire et en relevant les défis liés au changement climatique pour la défense.

La Présidence souhaite recueillir les orientations sur les prochaines étapes identifiées par la Commission dans ces domaines, qui sont rappelées en annexe.

Les Etats membres sont également invités à faire part, le cas échéant, de mesures additionnelles qui leur paraitraient utiles.

Annexe

Prochaines étapes proposées par la Commission dans sa communication relative à la contribution de la Commission à la défense européenne ainsi que dans sa communication relative à une feuille de route sur les technologies critiques pour la sécurité et de la défense.

i) Accroître les investissements en faveur de la recherche en matière de défense et du renforcement des capacités dans les cadres de coopération de l'UE

Prochaines étapes :

. Avec le FED, la Commission continuera d'encourager activement les États membres à définir plus précisément les priorités et les catalyseurs stratégiques en matière de capacités de défense à la suite de l'adoption de la boussole stratégique, dans le cadre du plan de développement des capacités révisé et des résultats de l'examen annuel coordonné en matière de défense. Elle contribuera à aligner la planification de la défense et les dépenses collectives afin de soutenir leur développement.

. La Commission développera des incitations supplémentaires pour favoriser les investissements communs des États membres dans les capacités stratégiques de défense, notamment celles qui doivent être développées et/ou acquises conjointement dans les cadres de coopération de l'Union européenne, et rendra compte de l'évolution des projets multinationaux de renforcement des capacités de défense, ainsi que des obstacles et des possibilités qui s'y rapportent, dans le rapport annuel sur le marché unique.

. En 2022, la Commission continuera de collaborer avec les États membres pour faciliter davantage le transfert de produits de défense financés par l'UE au sein du marché intérieur, tout particulièrement en soutenant la pleine exploitation des possibilités offertes par la directive 2009/43/CE.

ii) Faciliter les synergies entre la recherche et l'innovation dans les domaines civils et de la défense et réduire les dépendances stratégiques

Technologies critiques et dépendances stratégiques en matière de sécurité et de défense

Prochaines étapes :

En 2022, la Commission mettra en place un groupe d'experts afin de faciliter les échanges avec les États membres en ce qui concerne les technologies critiques, les chaînes de valeur et les chaînes d'approvisionnement. Ce groupe d'experts fera partie de l'Observatoire des technologies critiques pour le secteur de la défense, le secteur spatial et les industries civiles connexes, l'objectif étant de:

. consulter régulièrement les autorités des États membres en vue de l'élaboration du rapport classifié; et de

. garantir un traitement approprié des informations sensibles et classifiées susceptibles d'être échangées dans le cadre de l'Observatoire des technologies critiques, de rapports connexes et de feuilles de route.

D'ici à la mi-2022, la Commission présentera une étude relative au marché européen de la sécurité, qui permettra de mieux comprendre les caractéristiques spécifiques du marché de la sécurité civile, d'encourager le recensement des technologies critiques et des dépendances stratégiques, ainsi que de soutenir la nouvelle approche axée sur les capacités pour la sécurité et d'autres activités de RTDI.

D'ici à la mi-2022, les services de la Commission élaboreront un document synthétisant les propositions visant à encourager l'adoption d'approches axées sur les capacités applicables dans tous les domaines de la sécurité.

Promouvoir la RTDI relative aux technologies critiques pour la sécurité et la défense

Prochaines étapes :

La Commission invite les États membres à s'engager, dans le cadre de la boussole stratégique, à élaborer d'emblée une approche stratégique coordonnée à l'échelle de l'UE en ce qui concerne les technologies critiques pertinentes pour la sécurité et la défense.

En 2023, la Commission procédera à l'examen des instruments existants de l'UE et proposera d'autres moyens d'encourager la RTDI à double usage au niveau de l'UE.

La Commission soutiendra l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine des technologies critiques pour la sécurité et la défense, en s'appuyant sur: a) des actions spécifiques du FED; b) un nouveau mécanisme de mixage des investissements en faveur de la défense au titre d'InvestEU; c) une nouvelle initiative CASSINI en faveur de la défense; d) un nouvel incubateur d'innovation pour les nouvelles technologies et l'innovation à double usage en 2022; et e) un soutien accru aux réseaux d'innovation.

La Commission, conjointement avec l'AED et son pôle d'innovation dans le domaine de la défense, mettra en place un programme européen d'innovation en matière de défense afin d'accélérer l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la défense pour l'UE et ses États membres.

Réduire les dépendances stratégiques en matière de technologies critiques et de chaînes de valeur dans les secteurs de la sécurité et de la défense

Prochaines étapes :

La Commission étudie la possibilité d'ajouter des axes de travail liés à la défense dans des initiatives telles que l'alliance européenne pour les données industrielles, la périphérie et le nuage et de l'alliance industrielle pour les processeurs et les technologies des semi-conducteurs.

La Commission, en collaboration avec les États membres, déterminera la nécessité d'évaluer les risques des chaînes d'approvisionnement des infrastructures critiques, en particulier dans le domaine numérique, afin de mieux protéger les intérêts de l'UE en matière de sécurité et de défense, et fera rapport à ce sujet en 2023.

La Commission encourage tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place un mécanisme national de filtrage des IDE.

iii) Encourager l'acquisition conjointe de capacités développées de manière collaborative au sein de l'UE

Prochaines étapes :

D'ici au début de 2023, la Commission fera une proposition qui permettra une exonération de la TVA pour soutenir l'acquisition et la propriété conjointes de capacités de défense développées de manière collaborative au sein de l'UE, tout en veillant à respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

D'ici à la mi-2023, la Commission s'appuiera sur les travaux du groupe d'experts sur la boîte à outils financiers afin de proposer de nouvelles solutions de financement pour faciliter l'acquisition conjointe, par les États membres, de capacités stratégiques de défense de l'UE s'appuyant sur une expertise déjà disponible.

À la suite de l'évaluation intermédiaire du FED24, la Commission envisagera une modification éventuelle de l'article 13 du règlement (UE) 2021/697 établissant le Fonds européen de la défense, afin de renforcer le système de primes FED lorsque les États membres s'engagent à acquérir et/ou à posséder conjointement les capacités de défense en cours de développement.

iv) Appeler les États membres à continuer de progresser vers des pratiques de contrôle des exportations rationalisées et plus convergentes

Prochaines étapes :

La Commission invite les États membres à examiner des moyens de rationaliser et de faire converger progressivement leurs pratiques de contrôle des exportations d'armes, en particulier en ce qui concerne les capacités de défense développées conjointement, notamment dans un cadre de l'UE, garantissant ainsi que les produits financés par le FED bénéficieront d'un accès adéquat et concurrentiel aux marchés internationaux sans préjudice des décisions souveraines des États membres.

v) Renforcer la dimension de sécurité et de défense des activités spatiales au niveau de l'UE.

Prochaines étapes :

À la suite de l'adoption de la boussole stratégique, la Commission et le haut représentant proposeront une stratégie spatiale conjointe de l'UE pour la sécurité et la défense.

D'ici à la fin de 2022, la Commission examinera comment renforcer encore la protection des moyens spatiaux de l'UE, notamment grâce à des services SST supplémentaires, à une amélioration des performances de la SST de l'UE et à une utilisation optimale du potentiel de l'industrie de l'UE.

PUBLIC

À partir de 2022, la Commission promouvra une approche du «double usage dès la conception» pour les infrastructures spatiales de l'UE, afin de proposer de nouveaux services résilients qui répondent aux besoins des gouvernements. Dans ce contexte, la Commission encourage les colégislateurs à adopter rapidement la proposition de règlement établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2022-2027.

La Commission intensifiera ses travaux en vue de réduire les dépendances technologiques stratégiques et d'améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement liées aux infrastructures spatiales, notamment au moyen d'instruments de financement de l'UE, ainsi que de l'observatoire des technologies critiques.

La Commission établira une gouvernance adéquate pour les infrastructures spatiales de l'UE, en étroite coopération avec les États membres, sur la base du modèle du PRS Galileo. Elle évaluera la faisabilité du développement et du déploiement d'un service Copernicus plus résilient et plus sécurisé à des fins gouvernementales, en tenant compte, dans la mesure du possible, des exigences en matière de défense.

D'ici à la fin de 2022, la Commission et le haut représentant examineront la possibilité d'activer des mécanismes de solidarité, d'assistance mutuelle et de réaction aux crises en cas d'attaques provenant de l'espace ou de menaces contre les moyens spatiaux.

vi). Renforcer la résilience européenne

Lutte contre les menaces hybrides

Prochaines étapes :

D'ici à 2023, la Commission, en coopération avec le haut représentant et les États membres, évaluera les exigences de base sectorielles en matière de résilience afin de recenser les lacunes et les besoins ainsi que les mesures à prendre pour y remédier.

À la suite de l'adoption de la boussole stratégique, la Commission contribuera à la future boîte à outils hybride de l'UE en veillant à ce que les États membres disposent d'une vue d'ensemble complète des instruments et mesures internes existants pour lutter contre les menaces hybrides qui touchent l'UE et ses États membres. Les mesures figurant dans la cartographie de 2020 sur la lutte contre les menaces hybrides et les propositions récentes de la Commission et du haut représentant dans des domaines tels que les infrastructures critiques et la désinformation seront prises en compte.

À la suite de l'adoption de la boussole stratégique, la Commission envisagera de trouver des experts dans les domaines d'action pertinents, qui pourraient être déployés sur demande dans le cadre de l'équipe d'intervention rapide en cas de menaces hybrides, en synergie avec les équipes proposées d'intervention rapide de l'UCC.

Parallèlement, les services de la Commission et le SEAE réexamineront conjointement le protocole opérationnel de l'UE pour la lutte contre les menaces hybrides («EU Playbook»).

D'ici à la fin de 2022, la Commission, en coopération avec le haut représentant, définira une vision globale de ses mécanismes d'alerte rapide et, en particulier, de la possibilité de dresser un meilleur tableau de la situation, en coordination et en complémentarité avec d'autres mécanismes existants

de l'UE. Cela renforcera la capacité de l'Union en matière de suivi et de détection précoce, de prévention et de préparation, y compris la résilience, et de réaction aux menaces hybrides.

En s'appuyant sur son expertise et ses instruments, la Commission contribuera à l'effort de l'UE visant à renforcer la résilience dans les pays partenaires.

Renforcer la cybersécurité et la cyberdéfense

Prochaines étapes :

D'ici au troisième trimestre de 2022, la Commission proposera la loi sur la cyber-résilience, qui visera à renforcer la cybersécurité des produits et des services connexes dans le marché intérieur.

Afin de mettre en place les nouvelles plateformes «EU SOC» de partage de renseignements et d'outils sur les cybermenaces, la Commission publiera, d'ici au deuxième trimestre de 2022, un appel à manifestation d'intérêt visant à sélectionner des entités d'hébergement pour les EU SOC, accompagné d'une feuille de route spécifique. Cela devrait ouvrir la voie à la mise en place d'une capacité stratégique de l'UE en matière de détection et de partage d'informations sur les cybermenaces.

La Commission collaborera avec les États membres pour renforcer la préparation aux cyberincidents majeurs grâce à une meilleure coordination, notamment en recensant les besoins et les ressources potentiels pour gérer la réaction.

En 2022, un programme stratégique pour le Centre de compétences en matière de cybersécurité sera proposé, notamment sur les technologies à double usage et les synergies civilo-militaires qu'il conviendra de mettre en oeuvre de manière coordonnée avec les acteurs concernés.

La Commission, en collaboration avec le haut représentant, continuera d'aider les États membres à mettre en place l'UCC, en particulier son mécanisme d'assistance mutuelle, et encouragera la coopération civilo-militaire afin de faciliter les échanges d'informations et la coordination entre les experts de la défense et d'autres communautés (civile, répressive et diplomatique).

La Commission demandera aux organisations européennes de normalisation d'élaborer des normes harmonisées pour soutenir l'acte délégué récemment adopté au titre de la directive sur les équipements radioélectriques en ce qui concerne la cybersécurité et la vie privée.

La Commission collaborera avec le haut représentant pour développer plus en avant la politique de cyberdéfense de l'UE, qui sera présentée aux États membres d'ici à la fin de 2022.

La Commission invite les États membres à envisager des formations et des exercices conjoints en matière de cyberdéfense, en coopération avec les cadres civils et de défense existants en matière de formation et d'exercices.

Renforcer la mobilité militaire

Prochaines étapes :

D'ici à la fin de 2022, la Commission, conjointement avec le haut représentant, proposera une mise à jour du plan d'action conjoint sur la mobilité militaire, qui pourrait couvrir des besoins identifiables liés à la numérisation dans les transports, à la cyber-résilience des infrastructures de transport et à l'intelligence artificielle.

PUBLIC

Relever les défis liés au changement climatique pour la défense

Prochaines étapes :

Au cours du premier semestre de 2022, les services de la Commission, le SEAE et l'AED présenteront le premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la feuille de route sur le changement climatique et la défense.

Au cours de l'année 2022, la Commission évaluera les initiatives liées au climat et à la défense mises en oeuvre dans le cadre des instruments existants pilotés par la Commission (dont le FED, Horizon Europe, Horizon 2020, le MIE et LIFE) afin de renforcer les synergies potentielles.

D'ici la fin de 2022, la Commission établira un cadre d'action, s'appuyant sur les aspects climatiques et de défense des instruments pilotés par la Commission pour contribuer à réduire la demande énergétique et à accroître la résilience énergétique des technologies critiques utilisées par les acteurs de la sécurité civile et les forces armées, et elle développera des solutions concrètes résilientes au changement climatique dans ce contexte.

En 2022, la Commission étudiera les possibilités de renforcement de l'impact des directives relatives à l'énergie sur les infrastructures militaires (telles que les bureaux, les quartiers généraux, les casernes, les hôpitaux, les académies), y compris les options en matière de marchés publics écologiques, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe (à savoir la nouvelle action en faveur de l'efficacité énergétique intitulée «vague de rénovations», la révision de la directive relative à l'efficacité énergétique et la directive sur la performance énergétique des bâtiments).

En 2022, la Commission et le haut représentant augmenteront et intensifieront les travaux interservices sur le lien entre le climat, la sécurité et la défense, avec l'OTAN, les Nations unies et les partenaires bilatéraux concernés, tels que les États-Unis et le Canada.

vii) Dimension extérieure

Prochaines étapes:

La Commission et le haut représentant examineront, dans le cadre du CCT UE - États-Unis et du dialogue UE - États-Unis sur la sécurité et la défense lancé récemment, les moyens de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et de garantir la protection des citoyens.

La Commission et le haut représentant examineront avec l'OTAN, dans le cadre des déclarations communes sur la coopération UE-OTAN et dans la plus grande transparence

PUBLIC